

## **CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE DÉPARTEMENTALE**

**Centre d'Incendie et de Secours Le Mans Degré**

**Vendredi 4 décembre 2020 à 18h00**

En présence de :

- Patrick DALLENNES – *Préfet de la Sarthe*
- Dominique LE MÈNER – *Président du Conseil départemental de la Sarthe, Président du Conseil d'administration du SDIS et Député honoraire*
- Stéphane LE FOLL – *Maire du Mans, président de Le Mans Métropole, communauté urbaine*
- Colonel Christophe BURBAUD – *Chef de Corps de Sapeurs-pompiers de la Sarthe*
- Capitaine Christian LETELLIER – *Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Sarthe*

## Le SDIS 72 assure les secours d'urgence de plus de 560 000 habitants

Le SDIS 72, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, est un établissement public administratif.

Il exerce de nombreuses missions dont celles de la **protection des personnes, des biens et de l'environnement**. Il assure également les **secours d'urgence** aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation. Mais, il a aussi pour objectif de **prévenir et d'évaluer les risques de sécurité civile et de prendre des mesures de sauvegarde**.

Le SDIS 72 en chiffres (données au 1<sup>er</sup> janvier 2020) :

- **31 888** interventions sur l'année 2019
- **303** sapeurs-pompiers professionnels
- **2 219** sapeurs-pompiers volontaires
- **5** volontaires du service civique
- **77** personnels administratifs et techniques
- **324** jeunes sapeurs-pompiers dont 106 filles et 218 garçons répartis dans 21 sections
- **31** cadets de la sécurité civile pour la rentrée 2020-2021 (8 au collège des Quatre Vents au Lude, 8 au collège A.J. Trouvé-Chauvel à La Suze-sur-Sarthe, 8 au collège Simone Veil à Sablé-sur-Sarthe et 7 au Lycée Sud au Mans)
- **74** centres d'incendie et de secours
- **Plus de 500** véhicules d'interventions
- **22%** de femmes sapeurs-pompiers en Sarthe (moyenne nationale : 15%)
- **32 établissements dont 18 établissements privés et 14 établissements publics** ou collectivités labellisés « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » au titre de l'année 2019
- **4 équipes** spécialisées : le GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Interventions en Milieu Périlleux), les plongeurs, l'équipe Sauvetage Déblaiement et la CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique et Radiologique)

Le budget est financé majoritairement par le Conseil Départemental, puis par Le Mans Métropole, et par les contributions des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale ayant la compétence incendie.

## Sainte-Barbe départementale : le programme

Fêtée le 4 décembre, Sainte-Barbe est la sainte-patronne des sapeurs-pompiers. En raison du contexte sanitaire, la cérémonie de la Sainte-Barbe départementale se tient cette année au Centre d'Incendie et de Secours de Le Mans Degré, dans un format restreint. Elle constitue, par ailleurs, l'unique cérémonie au niveau départemental.

- **18h00** : Accueil des autorités et honneurs au drapeau
- **18h05** : Hommage aux sapeurs-pompiers décédés et dépôt de gerbes
- **18h15** : Remise de la médaille pour acte de courage et dévouement échelon bronze au drapeau du Corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe par M. le Préfet
- **18h20** : Lecture du message de M. le Ministre de l'Intérieur par M. le Préfet
- **18h30** : Fin de cérémonie

## Le Corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe reçoit la médaille d'honneur pour Actes de Courage et de Dévouement

Apparue sous Louis XIV et sous Louis XVI, elle était autrefois nommée **médaille de sauvetage** puisque traditionnellement attribuée aux marins qui se distinguaient par leur dévouement pour sauver les personnes ou les biens exposés à périr dans les flots. C'est par décret du 16 novembre 1901 qu'elle prit le nom de **médaille d'honneur pour Actes de Courage et de Dévouement**. Habituellement attribuée à titre individuel, elle peut également être décernée à titre collectif à **des unités d'intervention et de secours qui se sont particulièrement distinguées par des actes de courage et de dévouement**.

Cette cérémonie de Sainte-Barbe revêt ainsi un caractère exceptionnel pour l'ensemble des personnels du SDIS, puisqu'elle marque **la remise officielle de la médaille d'honneur pour Actes de Courage et de Dévouement échelon bronze au drapeau du Corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe**. Cette remise de médaille est faite par Monsieur Patrick DALLENNES, Préfet de la Sarthe.

**Cette distinction récompense l'ensemble du Corps départemental** pour fait d'actes de courage et de dévouement auprès de la population sarthoise. En effet, le SDIS de la Sarthe s'est particulièrement **engagé dans la crise sanitaire** de la Covid-19 depuis le mois de janvier, **tout en assurant la continuité de son activité opérationnelle** qui est restée conséquente. Des **protocoles stricts** ont ainsi été mis en place afin d'assurer la sécurité de ses personnels et de secourir dans les meilleures conditions sanitaires plusieurs centaines de personnes identifiées Covid par le centre 15. Le SDIS a également participé à de nombreuses campagnes de **dépistage** dans des entreprises, des centres d'accueil de personnes précaires, des communes, des administrations et très récemment auprès des personnels des établissements scolaires de Sablé-sur-Sarthe. En parallèle, un important travail de logistique au profit de l'ensemble de la zone de défense Ouest a été mené. Dans ce contexte, la **disponibilité** des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du Corps départemental a été importante. L'année fut également marquée par de nombreux **feux de forêt et d'espaces naturels**, comme en témoigne celui survenu fin septembre à Saint-Mars-d'Outille.

**Cette médaille honore ainsi le drapeau du Corps départemental de sapeurs-pompiers de la Sarthe et met en valeur l'action collective des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et des personnels administratifs et techniques**. C'est la première fois depuis la création du Corps départemental que son drapeau est ainsi mis à l'honneur. Elle permet le port de la fourragère tricolore par tous les sapeurs-pompiers du Corps départemental.

## Retour sur l'activité opérationnelle de l'année 2020

De nombreux événements opérationnels ont marqué l'année 2020, tels que :

- **17 septembre** – Feu de forêt à Saint Mars d'Outille : 120 sapeurs-pompiers au plus fort de l'intervention avec 7 Groupes d'Intervention Feux de Forêt, 2 groupes Alimentation, 1 avion bombardier d'eau (DASH) et 1 hélicoptère de la Gendarmerie Nationale engagés. 18 hectares de surface brûlés.
- **16 juillet** – Feu de forêt à Courcelles-la-Forêt : 221 sapeurs-pompiers engagés sur plusieurs jours.
- **24 juillet** – Feu industriel à l'établissement Valor Pôle 72 : 138 sapeurs-pompiers engagés.
- **10 juin** – Feu dans un établissement recevant du public à Changé (boucherie charcuterie) : 60 sapeurs-pompiers engagés et 6 lances incendie en action.
- **16 février** – Episode météorologique avec vents violents concernant 35 communes du département : 57 interventions ont été réalisées.
- **25 janvier** – Feu dans un établissement recevant du public à La Flèche (zoo) : bâtiment de 150 m<sup>2</sup> contenant des animaux préservés.

A la date du 15 novembre 2020, le SDIS a assuré **24 936 interventions**, soit une moyenne de **78 interventions** par jour, soit un peu plus de **3 interventions** toutes les heures. Après avoir connu une forte augmentation, l'activité opérationnelle connaît une certaine stabilité.

Le SDIS de la Sarthe a accueilli à deux reprises un **groupe de renfort feu de forêt du SDIS 29**, projetable sur l'ensemble de la zone de défense Ouest lors des fortes chaleurs (31 juillet et 6, 7, 8 août).

2 sapeurs-pompiers du département sont également partis, à la demande de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), durant **plus de 15 jours en Guyane** pour participer à la gestion de la crise sanitaire.

Le contingent de **119 sapeurs-pompiers volontaires recrutés en 2020** participe à la stabilisation recherchée des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires de la Sarthe.